

« 1^{ères} rencontres nancéiennes de procédure civile »

La réforme de la procédure civile devant le Tribunal judiciaire

Jeudi 5 mars 2020 de 17h00 à 19h15
Amphi ROBLOT – Faculté de Droit, Sc. Éco de Nancy

Accueil des participants :

M. Julien Lapointe, Agrégé d'histoire du droit, Directeur de l'IFG
M. Jean-Pierre Ménabé, Premier Président de la Cour d'appel de Nancy
Me Rui Manuel Pereira, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Nancy

Communications :

« *Proximité, spécialisation et simplification* » par M. Jean-Baptiste Haquet, Président du Tribunal judiciaire de Nancy,
« *Le préalable de l'amiable* », par Mme Anaïs Danet, Agrégée de droit privé et sciences criminelles, Professeure à l'Université de Reims
« *De l'assignation à date au juge de la mise en état* », par Me Stéphanie Moukha, Avocat, ancien membre du Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Nancy
« *Evolution des procédures rapides : référé et procédure accélérée au fond* », par Mme Anaïs Danet, Agrégée de droit privé et sciences criminelles, Professeure à l'Université de Reims
« *L'exécution provisoire de droit : extinction ou inversion du contentieux ?* », par M. Olivier Cachard, Agrégé de droit privé et sciences criminelles, ancien membre du Conseil de l'Ordre des avocats près la Cour d'appel de Metz

Discussion avec les participants

En raison du plan Vigipirate, l'accès gratuit à la conférence est subordonné à une inscription préalable. Un contrôle de l'inscription sera réalisé à l'entrée de l'amphi ROBLOT.

Les inscriptions des avocats sont prises jusqu'au 25 février 2020 inclus auprès du secrétariat de l'Ordre des avocats du Barreau de Nancy.

Les inscriptions des magistrats et personnels de greffe sont prises jusqu'au 25 février 2020 inclus auprès du secrétariat du Président du Tribunal judiciaire.

Les inscriptions des étudiants sont prises du 24 février au 4 mars inclus auprès du secrétariat de l'IFG : ifg-contact@univ-lorraine.fr

